

IN FO SPECIAL REVALORISATION DE LA CATEGORIE C

Une revalorisation des grilles de la catégorie C ?

On aurait envie de dire enfin !!! Mais... la vérité est que la montagne a accouché d'une souris !

Ces nouvelles grilles s'appliqueront en deux étapes :

- Une première application au **1^{er} février 2014**
- Une deuxième application au **1^{er} janvier 2015**

Les reclassements s'effectueront selon les modalités suivantes :

- Un reclassement d'échelon à échelon
- Création d'un 12^{ème} échelon pour les échelles 4 et 5 et d'un 9^{ème} échelon pour l'échelle 6.

Cette revalorisation concerne les cadres d'emploi suivants :

Echelle 3 : adjoint de 2^{ème} classe, agent social de 2^{ème} classe

Echelle 4 : adjoint de 1^{ère} classe, Atsem de 1^{ère} classe, agent social de 1^{ère} classe, auxiliaire de soins ou de puériculture de 1^{ère} classe.

Echelle 5 : adjoint principal de 2^{ème} classe, Atsem principal 2^{ème} classe, agent de maîtrise, agent social principal de 2^{ème} classe, auxiliaire de soins ou de puériculture de 2^{ème} classe.

Echelle 6 : adjoint principal de 1^{ère} classe, Atsem principal de 1^{ère} classe, agent social principal de 1^{ère} classe, auxiliaire de soins ou de puériculture principal de 1^{ère} classe.

Cette revalorisation mensuelle de **4,63 € à 120,38 €** est loin de satisfaire nos légitimes revendications mais nous en prenons acte. Elle correspond à un saupoudrage des grilles et non pas à une revalorisation du point de la FPT qui est toujours à **4,63 euros depuis le 1^{er} juillet 2010**.

Attention !!

Votre collectivité doit vous transmettre un arrêté de reclassement, vous avez alors 2 mois pour le contester en cas de problème, après il sera trop tard.

Ces tableaux sont accessibles sur le site <http://www.fo43.fr>

FORCE OUVRIERE REVENDIQUE TOUJOURS : PUBLICS / PRIVE

- **L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 5 %**
- **Le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat depuis 2000**
- **Un démarrage de la grille à 120 % du SMIC**

Pour des informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :
FO – 1 rue Isabeau Perbet 43000 Le Puy-en-Velay 04 71 05 51 87 – fofpt43@orange.fr
Christophe : 06 17 82 07 37 – Jérôme : 06 76 84 35 04 - Joël : 06 71 85 52 43